

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**MARDI 28 JUIN 2022**

A 18h00, à la salle La Passerelle, 8 Grand'Rue à Mauléon

### Compte-Rendu

---

Le vingt huit juin deux mille vingt deux, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle La Passerelle, 8 Grand'Rue à Mauléon, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 26

**Présents (58)** : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Jérôme BARON, Armelle CASSIN, Gilles PETRAUD, François MARY, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Pascal LAGOGUEE, Joël BARRAUD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Sophie BESNARD, Jean-Pierre BODIN, André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Isabelle BROUSSEAU, Bernard CARTIER, Yannick CHARRIER, Jean-Baptiste FORTIN, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Jean-Jacques GROLLEAU, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Patricia MIMAULT, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Christine SOULARD, Corinne TAILLEFAIT, Patricia TURPEAU, Patricia YOU

**Pouvoirs (8)** : Jean Claude METAIS à Emmanuelle MENARD, Rodolphe ROUE à Dany GRELLIER, Sylvie BAZANTAY à André BOISSONNOT, Nathalie BERNARD à Jérôme BARON, Bruno BODIN à Nathalie MOREAU, Emmanuelle HERBRETEAU à Roland MOREAU, Jean-François MOREAU à Bérangère BAZANTAY, Véronique VILLEMONTAIX à Yannick CHARRIER,

**Absents (17)** : Marie JARRY, Philippe ROBIN, Jean Claude METAIS, Rodolphe ROUE, Sylvie BAZANTAY, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Bruno BODIN, Claire COLONIER, Pascale FERCHAUD, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Claudine GRELLIER, Emmanuelle HERBRETEAU, Jean-François MOREAU, Dominique TRICOT, Véronique VILLEMONTAIX

**Date de convocation** : 22-06-2022

**Secrétaire de séance** : Monsieur Philippe AUDUREAU

---

## ADMINISTRATION GENERALE

### Rapport d'activité 2021

Délibération DEL-CC-2022-077

Annexe : Rapport d'activités 2021

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-39 ;

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- **acter la communication du rapport d'activités 2021, et à mandater le Président pour le transmettre aux communes membres ;**

- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

## **RELATIONS AVEC LES COMMUNES**

### **convention d'adhésion au service commun ADS (application du droit des sols)**

Délibération DEL-CC-2022-078

Rapporteur : Claude POUSIN

Annexe : convention d'adhésion au service commun ADS (Application du droit des sols)

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment l'article L5211-4-2 du CGCT relatif aux services communs non liés à une compétence transférée,

**Vu** le Code de l'urbanisme et notamment l'article L422-1 définissant le Maire comme l'autorité compétente pour délivrer les actes, l'article L422-8 supprimant la mise à disposition gratuite des services d'instruction de l'Etat pour toutes les communes compétentes appartenant à des communautés de 10 000 habitants et plus, l'article R423-15 autorisant la commune à confier par convention l'instruction,

**Vu** les délibérations du bureau communautaire du 15 janvier 2014 et du 11 février 2014 ayant pour objet de proposer aux communes membres une prestation relative à l'application du droit des sols,

**Vu** la convention de mutualisation et de solidarité territoriale approuvée par délibération du conseil communautaire du 25 février 2014 et ses différents avenants,

**Vu** délibération du conseil communautaire du 16 juin 2015 sur la prise de compétence PLUi,

**Vu** la délibération du conseil communautaire du 9 novembre 2021 portant approbation du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi),

**Vu** la délibération du conseil communautaire du 9 novembre 2021 concernant l'extension périmètre de la prestation de service communautaire ADS,

**Vu** l'avis du comité technique de la CA2B du 3 juin 2022,

**Considérant** les conventions précédemment conclues avec les communes membres portant sur la prestation « *Application du droit des sols* » ;

**Considérant** les conclusions du Pacte Financier et Fiscal approuvé par le conseil communautaire du 22 mars 2022, sur la mutualisation de la charge financière relative au service ADS,

**Considérant** qu'en application de l'article L5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales, et en dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs communes membres peuvent se doter de services communs,

**Considérant** que le service commun constitue un outil juridique de mutualisation permettant de mettre en commun des moyens afin de favoriser l'exercice des missions et de rationaliser les moyens,

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- **approuver la convention d'adhésion au service commun ADS ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,  
Le conseil adopte cette délibération par 65 voix pour, 0 voix contre et 1 Abstention.**

### **convention d'adhésion au service commun DSI**

Délibération DEL-CC-2022-079

Rapporteur : Gilles PETRAUD

Annexe : convention d'adhésion au service commun « Direction des Systèmes d'information (DSI) »

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment l'article L5211-4-2 du CGCT relatif aux services communs,

**Vu** l'adoption par délibération N° DEL-CC-2016-156 du conseil communautaire du schéma de mutualisation pour la période 2016-2020 ;

**Vu** la délibération n° DEL-CC-2021-218a du conseil communautaire prolongeant le schéma de mutualisation pour la période 2021-2023,

**Vu** la délibération n°DEL-CC-2018-024 créant un service commun « informatique-téléphonie » avec la commune de Bressuire,

**Vu** l'avis du comité technique de la CA2B en date du 3 juin 2022,

**Considérant** qu'en application de l'article L5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales, et en dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs communes membres peuvent se doter de services communs,

**Considérant** que le service commun constitue un outil juridique de mutualisation permettant de mettre en commun des moyens afin de favoriser l'exercice des missions et de rationaliser les moyens,

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- **approuver l'extension du service commun ;**
- **approuver la convention d'adhésion au service commun DSI ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,  
Le conseil adopte cette délibération par 57 voix pour, 0 voix contre et 9 Abstention.**

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **Mutualisation - Mises à disposition de service : fixation du coût unitaire de fonctionnement 2021**

Délibération DEL-CC-2022-080

Rapporteur : Johnny BROSSEAU

**Vu** la délibération n°C-02-2014-11 du 25 février 2014 relative à la convention mutualisation et de solidarité territoriale avec les communes membres et la convention correspondante de du 25/02/2014 fixant les modalités de remboursement de la mise à disposition de services entre la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et les communes membres ;

**Vu** la délibération n°DEL-CC-2021-218 du 14 décembre 2021 prolongeant la convention de mutualisation et de solidarité ;

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- **fixer le CUF 2021 selon les modalités présentées ci-dessus pour application de la convention de mutualisation et de solidarité territoriale ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **Création d'un dispositif d'aide au conseil pour les TPE de proximité en centre-bourg centre-ville : règlement**

Délibération DEL-CC-2022-081

Rapporteur : Emmanuelle MENARD

Annexe : Projet de règlement du dispositif d'aide au conseil pour les TPE de proximité en centre-bourg, centre-ville.

**Vu** le règlement n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides « de minimis » ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales pris en ses articles L1511-2 et L4251-17 et suivants ;

**Vu** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais du 17 décembre 2019 validant les modalités de conventionnement avec la Région Nouvelle-Aquitaine afin d'inscrire et légitimer l'action communautaire dans la stratégie régionale de développement économique ;

**Vu** la convention relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et aides aux entreprises signée le 17/04/2020 entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais ;

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- **approuver les modalités du dispositif ;**
- **valider le règlement présenté et porté en annexe jointe ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

## **Prescription de l'élaboration d'un inventaire des espaces à vocation économique**

Délibération DEL-CC-2022-082

Rapporteur : Emmanuelle MENARD

**Vu** la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite « loi Climat et résilience » ;

**Vu** l'article L. 318-8-2, du Code de l'urbanisme.

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- **prescrire l'élaboration d'un inventaire des espaces à vocation économique du Bocage Bressuirais ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

## **SRDEII Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation et aux aides aux entreprises - Convention avec la Région Nouvelle Aquitaine : avenant n°3 de prolongation**

Délibération DEL-CC-2022-083

Rapporteur : Emmanuelle MENARD

Annexe : avenant n°3 à la convention SRDEII Région Nouvelle Aquitaine

**Vu** le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L1511-2, L1511-3, L1511-4, L1511-7, L1511-8 et L4251-17 et suivants ;

**Vu** la Convention SRDEII du 17 avril 2020 avec la Région Nouvelle Aquitaine et ses avenants n°1 et n°2 du 18 juin 2020 ;

**Vu** la délibération n° 2022.11 de la séance plénière du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine du 7 février 2022 adoptant le règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises ;

**Vu** la délibération de la séance plénière du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine du 20 juin 2022 adoptant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation ;

**Vu** la délibération de la séance plénière du Conseil régional en date du 20 juin 2022 approuvant la prolongation des conventions SRDEII signées par la signature du présent avenant .

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- **approuver la prolongation jusqu'au 31 décembre 2023 de la convention relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises du 17 avril 2020 avec la Région Nouvelle Aquitaine portée par l'avenant n°3 ci-annexé ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

## **Association "L'Atelier Des Talents" : désignation d'un représentant au conseil d'administration**

Délibération DEL-CC-2022-084

Rapporteur : Emmanuelle MENARD

**Vu** le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive en date du 9 juin 2022 ;

**Vu** les statuts de l'Association L'ATELIER DES TALENTS.

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- **désigner les représentants de la collectivité au sein du conseil d'administration de l'association et que présenté ci-dessus ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

## **TOURISME**

### **Syndicat Mixte du Château de Saint-Mesmin : participation au fonctionnement au titre de l'année 2022**

Délibération DEL-CC-2022-085

Rapporteur : Pierre-Yves MAROLLEAU

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2014-119 0001 du 29 avril 2014 portant adhésion de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais au Syndicat Mixte pour la mise en valeur et l'animation du Château de Saint Mesmin ;

**Considérant** la participation attribuée en 2021 en application de la DEL-CC-2021-146 du Conseil Communautaire du 28 septembre 2021 ;

**Considérant** la demande de subvention datée du 5 mai 2022 pour 2022 ;

**Considérant** que les crédits nécessaires ont été inscrits au BP 2022.

*Dany GRELLIER et Sylvie RENAUDIN ne participent pas au débat et vote.*

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- **approuver la participation telle que présentée ci-dessus ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

## **AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE**

### **Opération FISAC - Cœur de bourg : Versement fonds FISAC auprès des communes ayant réalisé les travaux**

Délibération DEL-CC-2022-086

Rapporteur : Claude POUSIN

**Vu** la délibération n°DEL-CC-2015-344 du conseil communautaire du 15 décembre 2015 portant sur la candidature à l'appel à projet FISAC 2015 ;

**Vu** la décision n°16-1683 d'attribution de la subvention FISAC du 28 décembre 2016 du Secrétariat chargé du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire pour le financement d'une opération collective en milieu rural sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais ;

**Vu** la convention avec la Préfecture des Deux-Sèvres en date du 16 mars 2017 au titre du FISAC « opération collective en milieu rural » sur le territoire du Bocage Bressuirais ;

**Vu** la délibération DEL-CC-2019-153 en date du 24 septembre 2019 portant sur la prolongation de l'opération jusqu'au 31 décembre 2020 ;

**Vu** la délibération DEL-CC-2019-194 en date du 24 septembre 2019 intitulé Budget principal : DM n°2 portant pour une part à la perception de subventions FISAC pour des projets d'investissements communaux et reversement aux communes (opération pour le compte de tiers),

**Vu** la délibération DEL-CC-2019-213 en date du 5 novembre 2019 intitulé : opération FISAC Cœur de bourg : versement fonds FISAC auprès des communes ayant réalisé les travaux ;

**Vu** la décision n°16-1683bis (modifiant la décision n°16-1683) d'attribution de la subvention FISAC du 25 octobre 2021 du ministre de l'Économie, des finances et de la relance pour le financement d'une opération collective en milieu rural sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.

**Considérant** la demande de versement du solde de la subvention d'investissement auprès des services de l'Etat d'un montant de 189 472€ au vu des travaux réalisés et justificatifs fournis par les communes concernées : Bressuire et Nueil-Les-Aubiers ;

**Considérant** la perception d'une subvention FISAC par la Communauté d'agglomération d'un montant de 177 799,91€ (attente espérée du solde de 11 672,09€) ;

**Considérant** la nécessité de procéder au reversement des subventions perçues par la CA2B dans le cadre de l'opération collective FISAC sur la qualification et l'adaptation de l'environnement commercial auprès des communes bénéficiaires.

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- **procéder au reversement de cette subvention FISAC aux communes concernées :**
  - **Commune de Bressuire, montant de 116 208,24€ (dès à présent) puis montant de 7 628,76€ (si réception du reliquat par l'Etat)**
  - **Commune de Nueil-Les-Aubiers, montant de 61 591,67€ (dès à présent) puis montant de 4 043,33€ (si réception du reliquat par l'Etat)**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

## SMO Deux-Sèvres numérique : participation financière pour l'année 2022

Délibération DEL-CC-2022-087

Rapporteur : Claude POUSIN

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°2016-273 en date du 22 novembre 2016 portant sur l'adhésion au Syndicat Mixte Ouvert " Deux –Sèvres Numérique "et le transfert de la compétence afférente ;

**Considérant** le débat d'orientation budgétaire du SMO DEUX-SEVRES NUMERIQUE tenu lors de son Comité Syndical du 18 février 2022 ;

**Considérant** le courrier du SMO en date du 7 avril 2022 précisant les montants des contributions 2022 tant en fonctionnement qu'en investissement ;

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- **approuver la participation financière aux dépenses de fonctionnement du SMO DEUX-SEVRES NUMERIQUE pour l'année 2022 soit 22 856 euros ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

## HABITAT

### Programme AGGLORENOV : Avenants n°1 aux conventions OPAH RU et OPAH

Délibération DEL-CC-2022-088

Rapporteur : Jérôme BARON

Annexe : Projets d'avenants 1 aux conventions OPAH Ru et OPAH

**Vu** les articles L302-1 et suivants et R302-9 du Code de la construction et de l'habitation relatifs au Programme Local de l'Habitat (PLH) ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération en date du 23 février 2016 portant adoptant le Programme Local de l'Habitat du Bocage Bressuirais ;

**Vu** la fiche-action 6 du PLH visant à redonner de l'attractivité aux centres-bourgs par des actions de réhabilitation et de restructuration du parc social et privé ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération en date du 22 janvier 2019 portant sur la mise en œuvre d'une étude pré-opérationnelle permettant la définition d'un programme communautaire pour l'amélioration du parc de logement privés ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération en date du 28 septembre 2021 portant sur la mise en œuvre du programme d'amélioration de l'habitat privé du Bocage Bressuirais : convention OPAH RU et OPAH ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération en date du 28 septembre 2021 portant sur la création de l'autorisation de programme pour le projet « programme d'aides à l'amélioration de l'habitat privé ».

**Considérant** la mise en place du dispositif national Loc'Avantages en lieu et place du dispositif Louer abordable ;

**Considérant** la dynamique de projets notamment en matière de production de logements locatifs conventionnés et de projet d'adaptation pour les propriétaires occupants ;



**Considérant** l'avis favorable de l'Anah, des communes partenaires et des membres de la commission aménagement et habitat ;

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- **approuver les termes des avenants n°1 aux conventions OPAH-RU et OPAH telles que présentés en annexe,**
- **adapter l'autorisation de programme (opération 80513) en conséquence si nécessaire,**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

## **POLE DE SANTE**

### **Projet de Pôle de santé à Mauléon - convention relative au mandat d'étude de faisabilité**

Délibération DEL-CC-2022-089

Rapporteur : André GUILLERMIC

Annexe : Convention relative à un projet d'aménagement urbain et à la reconversion d'un bâtiment commercial en maison médicale pluridisciplinaire (MSP) - mandat d'étude de faisabilité

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la commande publique pris en son article L2422-12 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 5 février 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération du bocage bressuirais ;

**Vu** la délibération n°DEL-CC-2021-191 relative aux délégations du conseil communautaire au bureau et au Président ;

**Considérant** que la commune est compétente en matière d'aménagement urbain ;

**Considérant** que la communauté d'agglomération est compétente en matière de construction de maisons de santé pluridisciplinaires.

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- **retirer spécifiquement pour la présente délibération la délégation relative aux conventions de mandat consentie au bureau communautaire par la délibération DEL-CC-2021-191 susvisée ;**
- **décider de confier la maîtrise d'ouvrage unique de l'étude à la commune de Mauléon ;**
- **approuver les modalités de la convention de mandat tel que proposé ;**
- **autoriser le Maire de Mauléon, ou son représentant, à signer la convention de mandat avec le prestataire retenu ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte cette délibération par 65 voix pour, 1 voix contre et 0 Abstention.**

## **Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) : création et adoption du règlement constitutif**

Délibération DEL-CC-2022-090

Rapporteur : André GUILLERMIC

Annexe : Règlement constitutif du Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) du Bocage Bressuirais.

**Vu** le contrat local de santé adopté par la délibération n° DEL-CC-2019-076 du Conseil communautaire du 14 mai 2019 pour la période 2019-2023.

**Considérant** le projet de règlement constitutif ci-annexé.

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- **adopter la mise en place du CLSM sur le territoire du Bocage Bressuirais porté par la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais ;**
- **adopter le règlement constitutif du CLSM du bocage Bressuirais tel que présenté et porté en annexe jointe ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

## **DECHETS**

### **Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés**

Délibération DEL-CC-2022-091

Rapporteur : Yves CHOUTEAU

Annexe : rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

**Vu** le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- **acter la présentation par le Président du rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ;**
- **adopter le rapport 2021 présenté et porté en annexe jointe ;**
- **d'adresser ledit rapport aux différentes communes membres pour être présenté à chaque conseil municipal ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

## Plateforme déchets verts de St-AMAND-SUR-SÈVRE : retour des terrains d'implantation au SVL propriétaire

Délibération DEL-CC-2022-092

Rapporteur : Yves CHOUTEAU

**Vu** l'avis des Domaines ;

**Considérant** la faible fréquentation de la plateforme de déchets verts de Saint Amand sur Sèvre,  
**Considérant** le contexte financier contraint qui oblige la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais à une réduction des dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets,

**Considérant** le projet porté par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, projet innovant d'économie circulaire, avec la création d'une plateforme de cycle végétal à Cerizay, visant à accueillir, trier, transformer et réemployer localement les déchets verts en provenance des ménages, des professionnels et des communes de son territoire,

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- **approuver les modalités et conditions de retour des parcelles BK 162 et BK 164 sises : Boulevard de Maumusson – 79700 SAINT AMAND SUR SEVRE, qui représentent respectivement 1 500 m<sup>2</sup> et 138 m<sup>2</sup>, soit 1 638 m<sup>2</sup> au total, au Syndicat du Val de Loire ;**
- **autoriser Monsieur Le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération ;**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

## Entretien des points d'apport volontaire : Convention de gestion de service avec la ville de Bressuire et modification de la convention de mutualisation

Délibération DEL-CC-2022-093

Rapporteur : Yves CHOUTEAU

Annexe : convention de gestion de la compétence « collecte des déchets non conformes au règlement de collecte déposés au pied des conteneurs » avec la commune de Bressuire

**Vu** les dispositions des articles L. 5215-27 et L. 5216-71 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) selon lesquels une commune membre peut confier par convention la gestion de certains services relevant de ses attributions à l'EPCI dont elle est membre ;

**Considérant** que l'exercice de la collecte des dépôts au sol est une compétence partagée par la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais et par la commune de Bressuire, puisque la gestion des déchets conformes au règlement de collecte au pied des conteneurs (ordures ménagères et déchets recyclables) relève de la compétence collecte et traitement des ordures ménagères de la communauté d'agglomération et que la gestion des déchets non conformes au règlement de collecte au pied des conteneurs (encombrants et autres) relève de la compétence des communes au titre de la salubrité publique ;

**Considérant** que l'exercice actuel de la collecte des dépôts au sol pose de nombreuses difficultés d'organisation entre la communauté d'agglomération et la commune de Bressuire et un mécontentement général des usagers face à la hausse des incivilités ;

**Considérant** que la priorité d'action est donnée à Bressuire compte-tenu du fait que le territoire de la commune compte un nombre important de points de collecte et représente à lui seul 57%

du volume total ramassé de dépôts au sol sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération ;

**Considérant** dès lors que dans l'intérêt d'une meilleure organisation et pour permettre d'assurer la bonne marche du service, il apparaît nécessaire de mettre en place par convention les moyens d'assurer la continuité et l'harmonisation de gestion du service concerné ;

**Considérant** que cette convention n'entraîne pas un transfert de compétence mais une délégation de la gestion du service en cause de la commune vers la communauté d'agglomération ;

**Considérant** qu'il convient de fixer les modalités par lesquelles la commune entend confier la gestion globale de la collecte des dépôts au sol à la communauté d'agglomération ;

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- **accepter la délégation de gestion de la compétence « collecte des déchets non conformes au règlement de collecte déposés au pied des conteneurs » par la commune de Bressuire ;**
- **valider les modalités de gestion de cette compétence tel que présenté ci-dessus et précisé dans la convention jointe en annexe ;**
- **de modifier la convention de mutualisation avec la commune de Bressuire en conséquence ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

## **ASSAINISSEMENT**

### **Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement**

Délibération DEL-CC-2022-094

Rapporteur : Pierre BUREAU

Annexe : rapport 2021 RPQS assainissement

**Vu** l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à l'obligation de produire le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement.

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- **acter la présentation par le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais du rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement ;**
- **adopter le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement porté en annexe ;**
- **adresser ledit rapport aux différentes communes membres pour être présenté à chaque conseil municipal ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

## **FINANCES**

### **Budget Principal : Approbation du compte de gestion 2021**

Délibération DEL-CC-2022-095

Rapporteur : Claude POUSIN

**Vu** l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le compte de gestion rendu par Monsieur le Comptable du centre des finances publiques, qui comprend la situation comptable à la date du 31/12/2021 et les recettes et dépenses au 31 décembre 2021 ;

**Vu** le détail des opérations finales de l'exercice 2021 établi au regard du compte susmentionné ;

**Vu** les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice.

**Le conseil communautaire est invité à :**

- **adopter le compte de gestion tel que présenté par le comptable du centre des finances publiques ;**
- **arrêter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion de l'exercice 2021 ;**
- **constater que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2021 sont conformes à ceux du compte administratif dudit exercice ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte cette délibération par 65 voix pour, 0 voix contre et 1 Abstention.**

### **Budget Annexe Zones Économiques : Approbation du compte de gestion 2021**

Délibération DEL-CC-2022-096

Rapporteur : Claude POUSIN

**Vu** l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le compte de gestion rendu par Monsieur le Comptable du centre des finances publiques, qui comprend la situation comptable à la date du 31/12/2021 et les recettes et dépenses au 31 décembre 2021 ;

**Vu** le détail des opérations finales de l'exercice 2021 établi au regard du compte susmentionné ;

**Vu** les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice.

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- **adopter le compte de gestion tel que présenté par le comptable du centre des finances publiques ;**
- **arrêter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion de l'exercice 2021 ;**
- **constater que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2021 sont conformes à ceux du compte administratif dudit exercice ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,  
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

### **Budget Annexe Développement Économique : Approbation du compte de gestion 2021**

Délibération DEL-CC-2022-097

Rapporteur : Claude POUSIN

**Vu** l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le compte de gestion rendu par Monsieur le Comptable du centre des finances publiques, qui comprend la situation comptable à la date du 31/12/2021 et les recettes et dépenses au 31 décembre 2021 ;

**Vu** le détail des opérations finales de l'exercice 2021 établi au regard du compte susmentionné

**Vu** les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice.

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- **adopter le compte de gestion tel que présenté par le comptable du centre des finances publiques ;**
- **arrêter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion de l'exercice 2021 ;**
- **constater que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2021 sont conformes à ceux du compte administratif dudit exercice ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,  
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

### **Budget Annexe Transport : Approbation du compte de gestion 2021**

Délibération DEL-CC-2022-098

Rapporteur : Claude POUSIN

**Vu** l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le compte de gestion rendu par Monsieur le Comptable du centre des finances publiques, qui comprend la situation comptable à la date du 31/12/2021 et, les recettes et dépenses au 31 décembre 2021.

**Vu** le détail des opérations finales de l'exercice 2021 établi au regard du compte susmentionné.

**Vu** les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice.

Sébastien GRELLIER ne prend pas part au débat et au vote.

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- **adopter le compte de gestion tel que présenté par le comptable du centre des finances publiques ;**
- **arrêter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion de l'exercice 2021 ;**

- **constater que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2021 sont conformes à ceux du compte administratif dudit exercice ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,  
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

### **Budget Annexe Assainissement Collectif : Approbation du compte de gestion 2021**

Délibération DEL-CC-2022-099

Rapporteur : Claude POUSIN

**Vu** l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le compte de gestion rendu par Monsieur le Comptable du centre des finances publiques, qui comprend la situation comptable à la date du 31/12/2021 et, les recettes et dépenses au 31 décembre 2021.

**Vu** le détail des opérations finales de l'exercice 2021 établi au regard du compte susmentionné.

**Vu** les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice.

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- **adopter le compte de gestion tel que présenté par le comptable du centre des finances publiques ;**
- **arrêter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion de l'exercice 2021 ;**
- **constater que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2021 sont conformes à ceux du compte administratif dudit exercice ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,  
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

### **Budget Annexe Assainissement Non Collectif : Approbation du compte de gestion 2021**

Délibération DEL-CC-2022-100

Rapporteur : Claude POUSIN

**Vu** l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le compte de gestion rendu par Monsieur le Comptable du centre des finances publiques, qui comprend la situation comptable à la date du 31/12/2021 et, les recettes et dépenses au 31 décembre 2021.

**Vu** le détail des opérations finales de l'exercice 2021 établi au regard du compte susmentionné.

**Vu** les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice.

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- **adopter le compte de gestion tel que présenté par le comptable du centre des finances publiques ;**

- **arrêter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion de l'exercice 2021 ;**
- **constater que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2021 sont conformes à ceux du compte administratif dudit exercice ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

### **Budget Annexe Gestion des Déchets : Approbation du compte de gestion 2021**

Délibération DEL-CC-2022-101

Rapporteur : Claude POUSIN

**Vu** l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le compte de gestion rendu par Monsieur le Comptable du centre des finances publiques, qui comprend la situation comptable à la date du 31/12/2021 et, les recettes et dépenses au 31 décembre 2021 ;

**Vu** le détail des opérations finales de l'exercice 2021 établi au regard du compte susmentionné ;

**Vu** les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice.

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- **adopter le compte de gestion tel que présenté par le comptable du centre des finances publiques ;**
- **arrêter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion de l'exercice 2021 ;**
- **constater que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2021 sont conformes à ceux du compte administratif dudit exercice ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

### **Budget Annexe Régie à autonomie financière Collecte et traitement des Déchets : Approbation du compte de gestion 2021**

Délibération DEL-CC-2022-102

Rapporteur : Claude POUSIN

**Vu** l'avis du conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Collecte et traitement des déchets ;

**Vu** l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le compte de gestion rendu par Monsieur le Comptable du centre des finances publiques, qui comprend la situation comptable à la date du 31/12 /2021 et, les recettes et dépenses au 31 décembre 2021 ;

**Vu** le détail des opérations finales de l'exercice 2021 établi au regard du compte susmentionné ;



**Vu** les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice.

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- **adopter le compte de gestion tel que présenté par le comptable du centre des finances publiques ;**
- **arrêter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion ;**
- **constater que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2021 sont conformes à ceux du compte administratif dudit exercice ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

### **Budget Annexe Régie à autonomie financière Pescalis : Approbation du compte de gestion 2021**

Délibération DEL-CC-2022-103

Rapporteur : Claude POUSIN

**Vu** l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le compte de gestion rendu par Monsieur le Comptable du centre des finances publiques, qui comprend la situation comptable à la date du 31/12/2021 et, les recettes et dépenses au 31 décembre 2021 ;

**Vu** le détail des opérations finales de l'exercice 2021 établi au regard du compte susmentionné ;

**Vu** les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice ;

**Vu** l'avis du conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière PESCALIS SPIC.

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- **adopter le compte de gestion tel que présenté par le comptable du centre des finances publiques ;**
- **arrêter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion de l'exercice 2021 ;**
- **constater que les résultats du compte de gestion sont conformes à ceux du compte administratif ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

## **Budget Annexe Régie à autonomie financière Énergies Renouvelables : Approbation du compte de gestion 2021**

Délibération DEL-CC-2022-104

Rapporteur : Claude POUSIN

**Vu** l'avis du conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Energies renouvelables

**Vu** l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le compte de gestion rendu par Monsieur le Comptable du centre des finances publiques, qui comprend la situation comptable à la date du 31/12 /2021 et, les recettes et dépenses au 31 décembre 2021 ;

**Vu** le détail des opérations finales de l'exercice 2021 établi au regard du compte susmentionné ;

**Vu** les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice.

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- **adopter le compte de gestion tel que présenté par le comptable du centre des finances publiques ;**
- **arrêter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion de l'exercice 2021 ;**
- **constater que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2021 sont conformes à ceux du compte administratif dudit exercice ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

## **Budget Principal : Approbation du compte administratif 2021 et affectation des résultats**

Délibération DEL-CC-2022-105

Rapporteur : Claude POUSIN

**Vu** l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le conseil communautaire est invité à :**

- **adopter le compte administratif tel que présenté ci-dessus ;**
- **arrêter les résultats définitifs 2021 tels que résumés ci-avant ;**
- **déclarer les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et d'annuler les crédits dont il n'a pas été fait emploi ;**
- **affecter le résultat de fonctionnement 2021 comme indiqué ci-avant ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte cette délibération par 64 voix pour, 0 voix contre et 1 Abstention.**

## **Budget Annexe Zones Économiques : Approbation du compte administratif 2021 et affectation des résultats**

Délibération DEL-CC-2022-106

Rapporteur : Claude POUSIN

**Vu** l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le conseil communautaire est invité à :**

- **adopter le compte administratif tel que présenté ci-dessus ;**
- **arrêter les résultats définitifs 2021 tels que résumés ci-avant ;**
- **déclarer les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et d'annuler les crédits dont il n'a pas été fait emploi ;**
- **affecter le résultat de fonctionnement 2021 comme indiqué ci-avant ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

## **Budget Annexe Développement Économique : Approbation du compte administratif 2021 et affectation des résultats**

Délibération DEL-CC-2022-107

Rapporteur : Claude POUSIN

**Vu** l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le conseil communautaire est invité à :**

- **adopter le compte administratif tel que présenté ci-dessus ;**
- **arrêter les résultats définitifs 2021 tels que résumés ci-avant ;**
- **déclarer les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et d'annuler les crédits dont il n'a pas été fait emploi ;**
- **affecter le résultat de fonctionnement 2021 comme indiqué ci-avant ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

## **Budget Annexe Transport : Approbation du compte administratif 2021 et affectation des résultats**

Délibération DEL-CC-2022-108

Rapporteur : Claude POUSIN

**Vu** l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sébastien GRELLIER ne prend pas part au débat et au vote

**Le conseil communautaire est invité à :**

- **adopter le compte administratif tel que présenté ci-dessus ;**
- **arrêter les résultats définitifs 2021 tels que résumés ci-avant ;**
- **déclarer les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et d'annuler les crédits dont il n'a pas été fait emploi ;**
- **affecter le résultat de fonctionnement 2021 comme indiqué ci-avant ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

### **Budget Annexe Assainissement Collectif : Approbation du compte administratif 2021 et affectation des résultats**

Délibération DEL-CC-2022-109

Rapporteur : Claude POUSIN

**Vu** l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Conseil Communautaire est invité à :**

- **adopter le compte administratif tel que présenté ci-dessus ;**
- **arrêter les résultats définitifs 2021 tels que résumés ci-avant ;**
- **déclarer les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et d'annuler les crédits dont il n'a pas été fait emploi ;**
- **affecter le résultat de fonctionnement 2021 comme indiqué ci-avant ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

### **Budget Annexe Assainissement Non Collectif : Approbation du compte administratif 2021 et affectation des résultats**

Délibération DEL-CC-2022-110

Rapporteur : Claude POUSIN

**Vu** l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le conseil communautaire est invité à :**

- **adopter le compte administratif tel que présenté ci-dessus ;**
- **arrêter les résultats définitifs 2021 tels que résumés ci-avant ;**
- **déclarer les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et d'annuler les crédits dont il n'a pas été fait emploi ;**
- **affecter le résultat de fonctionnement 2021 comme indiqué ci-avant ;**

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré,  
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

### **Budget Annexe Gestion des Déchets : Approbation du compte administratif 2021 et affectation des résultats**

Délibération DEL-CC-2022-111

Rapporteur : Claude POUSIN

**Vu** l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le conseil communautaire est invité à :**

- adopter le compte administratif tel que présenté ci-dessus ;
- arrêter les résultats définitifs 2021 tels que résumés ci-avant ;
- déclarer les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et d'annuler les crédits dont il n'a pas été fait emploi ;
- affecter le résultat de fonctionnement 2021 comme indiqué ci-avant ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré,  
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

### **Budget Annexe Régie à autonomie financière Collecte et Traitement des Déchets : Approbation du compte administratif 2021 et affectation des résultats**

Délibération DEL-CC-2022-112

Rapporteur : Claude POUSIN

**Vu** l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le conseil communautaire est invité à :**

- adopter le compte administratif tel que présenté ci-dessus ;
- arrêter les résultats définitifs 2021 tels que résumés ci-avant ;
- déclarer les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et d'annuler les crédits dont il n'a pas été fait emploi ;
- affecter le résultat de fonctionnement 2021 comme indiqué ci-avant ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré,  
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

## **Budget Annexe Régie à autonomie financière Pascalis SPIC : Approbation du compte administratif 2021 et affectation des résultats**

Délibération DEL-CC-2022-113

Rapporteur : Claude POUSIN

**Vu** l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le conseil communautaire est invité à :**

- **adopter le compte administratif tel que présenté ci-dessus ;**
- **arrêter les résultats définitifs 2021 tels que résumés ci-avant ;**
- **déclarer les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et d'annuler les crédits dont il n'a pas été fait emploi ;**
- **affecter le résultat de fonctionnement 2021 comme indiqué ci-avant ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

## **Budget Annexe Régie à autonomie financière Énergies Renouvelables : Approbation du compte administratif 2021 et affectation des résultats**

Délibération DEL-CC-2022-114

Rapporteur : Claude POUSIN

**Vu** l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le conseil communautaire est invité à :**

- **adopter le compte administratif tel que présenté ci-dessus ;**
- **arrêter les résultats définitifs 2021 tels que résumés ci-avant ;**
- **déclarer les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et d'annuler les crédits dont il n'a pas été fait emploi ;**
- **affecter le résultat de fonctionnement 2021 comme indiqué ci-avant ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

## **Budget Principal : DM n°1**

Délibération DEL-CC-2022-115

Rapporteur : Claude POUSIN

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-11 relatif aux modifications du budget en cours d'exercice.

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- **approuver la Décision Modificative présentée ci-dessus ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

### **Budget Principal CA2B - Projet Gare de Bressuire : modification autorisation de programme**

Délibération DEL-CC-2022-116

Rapporteur : Claude POUSIN

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération du 27 mars 2018 DEL-CC-2018-069 portant création de l'AP/CP pour le Projet Gare de Bressuire ;

**Vu** les délibérations du 18 décembre 2018 - DEL-CC-309a, du 16 juin 2020 - DEL-CC-2020-061, du 03 novembre 2020 - DEL-CC-2020-247, du 02 février 2021 - DEL-CC 2021-010, du 18 mars 2021 DEL-CC-2021-021, du 22 juin 2021 DEL-CC-2021-134, du 14 décembre 2021 DEL-CC-2021-225 portant modification de ladite AP/CP ;

**Considérant** les reprises de crédits nécessaires liées à la révision budgétaire globale ;

**Considérant** la nécessité de modifier l'autorisation de programme pour l'opération « projet Gare de Bressuire » qui inclut le Pôle d'Echange Multimodal (PEM) et la Cité de la Jeunesse et des Métiers (CJM).

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- **modifier l'autorisation de programme telle que mentionnée ci-dessus ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

### **Budget Annexe Zones Économiques : DM n°1**

Délibération DEL-CC-2022-117

Rapporteur : Claude POUSIN

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-11 relatif aux modifications du budget en cours d'exercice.

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- **approuver la Décision Modificative présentée ci-dessus ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération**

## **Budget Annexe Développement Économique : DM n°1**

Délibération DEL-CC-2022-118

Rapporteur : Claude POUSIN

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-11 relatif aux modifications du budget en cours d'exercice.

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- **approuver la Décision Modificative présentée ci-dessus ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

## **Budget Annexe Transport : DM n°1**

Délibération DEL-CC-2022-119

Rapporteur : Claude POUSIN

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-11 relatif aux modifications du budget en cours d'exercice.

*Sébastien GRELLIER ne prend pas part au débat et au vote*

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- **approuver la Décision Modificative présentée ci-dessus ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

## **Budget Annexe Assainissement Collectif : DM n°1**

Délibération DEL-CC-2022-120

Rapporteur : Claude POUSIN

**Vu** le code général des collectivités locales et notamment son article L1612-11 relatif aux modifications du budget en cours d'exercice.

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- **approuver la Décision Modificative présentée ci-dessus ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**



## **Budget Annexe Gestion des Déchets : DM n°2**

Délibération DEL-CC-2022-121

Rapporteur : Claude POUSIN

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-11 relatif aux modifications du budget en cours d'exercice.

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- **approuver la Décision Modificative présentée ci-dessus ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

## **Budget Annexe Collecte et Traitement des Déchets : DM n°1**

Délibération DEL-CC-2022-122

Rapporteur : Claude POUSIN

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-11 relatif aux modifications du budget en cours d'exercice.

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- **approuver la Décision Modificative présentée ci-dessus ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

## **Budget Annexe Pescalis : DM n°1**

Délibération DEL-CC-2022-123

Rapporteur : Claude POUSIN

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-11 relatif aux modifications du budget en cours d'exercice.

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- **approuver la Décision Modificative présentée ci-dessus ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

## **Restauration de la digue de l'étang de Beaurepaire : attribution d'une subvention au Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine**

Délibération DEL-CC-2022-124

Rapporteur : Pierre-Yves MAROLLEAU

**Considérant** le projet de réhabilitation de l'étang de Beaurepaire situé pour partie sur le territoire communautaire ;

**Considérant** le plan de financement fixant la participation des différentes collectivités concernées ;

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- **approuver l'attribution d'une subvention de 50.000 € au profit du Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, au titre d'une participation au financement de travaux de rénovation de la digue de l'étang de Beaurepaire ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

## **Attribution d'un fonds de concours à la commune de Mauléon : travaux de rénovation de la toiture de l'Hôtel de Ville abritant bibliothèque et musée communautaires**

Délibération DEL-CC-2022-125

Rapporteur : Claude POUSIN

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 521 6-5 VI précisant les conditions de versement de fonds de concours entre collectivités ;

**Vu** la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

**Vu** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales notamment l'article 186 ;

**Vu** le rapport définitif de la CLECT en date du 11/12/2022 et l'avenant n°1 au procès-verbal de mise à disposition indiquant le taux d'occupation du bâtiment de l'Hôtel de Ville par les services communautaires ;

**Vu** délibération du Conseil municipal de Mauléon en date du 04 juillet 2022 relative au présent fonds de concours.

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- **délibérer en concordance avec la Commune de Mauléon conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 04 juillet 2022 ;**
- **adopter l'attribution du fonds de concours ci-dessus mentionné, dans la limite prévue par les textes et calculé en fonction du taux d'occupation des services communautaires de 22,94 % ;**
- **imputer les dépenses/recettes sur le Budget Principal, N° Opération 00025 ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

## Attribution d'un fonds de concours à la commune de l'Absie : travaux sur la ventilation des locaux partagés de l'accueil périscolaire

Délibération DEL-CC-2022-126

Rapporteur : Claude POUSIN

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5216-5 VI précisant les conditions de versement de fonds de concours entre collectivités ;

**Vu** la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

**Vu** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales notamment l'article 186 ;

**Vu** le rapport définitif de la CLECT en date du 11/12/2022 et le procès-verbal de mise à disposition du bâtiment accueillant l'APS.

**Vu** la délibération du Conseil municipal de l'Absie en date du 22 juin 2022 relative au présent fonds de concours.

**Considérant** qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, un fonds de concours peut être versé entre la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et de chaque Conseil Municipal concerné ;

**Considérant** que le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement (HT) assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- **délibérer en concordance avec la Commune de l'Absie conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 22 juin 2022 ;**
- **adopter l'attribution du fonds de concours ci-dessus mentionné, dans la limite prévue par les textes et calculé en fonction du taux d'occupation de 39,35 % ;**
- **imputer les dépenses/recettes sur le Budget Principal, N° Opération 00025 ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

## QUESTIONS DIVERSES

---

### Prochaines séances des assemblées

- **Bureau communautaire** : 20 septembre à 14h30 à Bressuire – Amphithéâtre de Saint-Porchaire
- **Conférence des maires** : 20 septembre à 18h00 à Bressuire – Amphithéâtre de Saint-Porchaire
- **Conseil communautaire** : 4 octobre à 18h00 (lieu à définir)
- **Bureau communautaire** : 18 octobre à 14h30 à Bressuire – Amphithéâtre de Saint-Porchaire
- **Conférence des maires** : 18 octobre à 18h00 à Bressuire – Amphithéâtre de Saint-Porchaire
- **Conseil communautaire** : 8 novembre à 18h00 à Bocapole
- **Bureau communautaire** : 29 novembre à 14h30 à Bressuire – Amphithéâtre de Saint-Porchaire
- **Conférence des maires** : 29 novembre à 18h00 à Bressuire – Amphithéâtre de Saint-Porchaire
- **Conseil communautaire** : 14 décembre à 18h00 à Bocapole

***La séance ayant été levée à 21h05.***



**affiché le 1<sup>er</sup> juillet 2022**